



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisation du séjour annuel pour 2019 au profit des séniors de la commune de Nangis

1) Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Nangis
Hôtel de Ville
CS 50404
77370 NANGIS
tél : 01 64 60 52 00

2) Procédure de passation : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

3) Objet du marché : Fourniture de prestations de service – Organisation du séjour annuel au profit des seniors de la ville de Nangis 2019.

4) Lieu de réalisation de la prestation : BULGARIE ou CORSE

5) Allotissement : marché unique. Les candidats devront soumissionner selon les conditions fixées par le cahier des clauses particulières.

6) Candidat : Tout prestataire « séjour vacances » pouvant répondre aux exigences du cahier des clauses particulières disponible sur la plateforme : « achatpublic.com

7) Durée prévisionnelle du marché et période d'intervention : à compter de la date de notification du marché et jusqu'au 30 septembre 2019

Période d'intervention : entre le 20 août et le 10 septembre 2019, pour un séjour de deux semaines.

8) Renseignements :

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Mme Catherine AUDEBERT, Directrice de l'Espace Solidarité par mail (catherine.audebert@mairie-nangis.fr). ou Mme Nathalie TARAGON (nathalie.taragon@mairie-nangis.fr)

9) Renseignements sur les candidats : conformément aux articles 45 à 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et au règlement de consultation ils devront permettre d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat

10) Critères d'attribution du marché : Les critères par ordre d'importance sont les suivants

- Critère n°1 : critère prix : 40 %
- Critère n°2 : critère technique 60 %

11) Modalités de financement :

Financement sur le budget de la commune de Nangis – Année 2019.

Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique.

Délai global de paiement : 30 jours après réception de la facture émise par le titulaire.

Intérêts moratoires : taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commenceront à courir automatiquement calculés et versés au bénéfice du titulaire conformément aux dispositions du décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics.

12) Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Plateforme de téléchargement : « achatpublic.com »

13) Date limite de réception des offres :

Le Vendredi 15 février 2019 à 12h00

14) Lieu de remise des offres : sur la plateforme de téléchargement « achatpublic.com »

15) Date d'envoi à la publication : Le 15 janvier 2019